



Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun – Canton d'Etain
Commune de Thillot sous les Côtes
6 place de la Mairie – 55210 THILLOT SOUS LES CÔTES
mairiedethillot@gmail.com – 03.29.89.32.77

Procès-Verbal – Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt- six, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de la convocation		Etaient présents, tous les conseillers, sauf : Eric Secret
Nombre de membres élus	11	
Nombre de membres en fonction	10	
Nombre de conseillers présents	9	
Nombre de suffrages exprimés	9	

Le Quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 26 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Désignation des assesseurs pour les élections municipales
2. Divers

1. Désignation des assesseurs pour les élections municipales.

Horaire de début	Horaire de fin	Assesseur 1	Assesseur 2
8 h	10 h	Frédéric THIRY	Vincent VICH
10 h	12 h	Elisabeth SCHMIT	Nicolas JEANNIN
12 h	14 h	Jean-Claude MILET	Anaïs DEGAYE
14 h	16 h	Christelle VALLEE	Rémi MICHEL
16 h	18 h	Valérie VICH	Colette REYTER

2. Divers

• Dégradations et nuisances sonores

Monsieur le Maire informe que suite aux nuisances sonores et dégradations occasionnées par des engins motorisés (ex. moto cross, quads...), sur le chemin qui mène au bois, jouxtant le chemin du Jardinnet, il a décidé de faire intervenir la gendarmerie.

Proposition est faite d'installer une barrière pour empêcher l'accès à ce chemin, tout en laissant un petit passage destiné aux randonneurs.

• Problème d'évacuation des eaux – Rue de Rouillon

Monsieur le Maire informe avoir rencontré un sérieux problème d'évacuation des eaux, rue de Rouillon, le 11 janvier dernier, qui a nécessité de faire appel à une entreprise spécialisée, la conduite se trouvant sur le domaine public. Coût de l'opération 730 €.

• Elagage des tilleuls – Place de la Mairie

Monsieur le Maire confirme que Le Chantier des Côtes n'est plus en mesure d'assurer l'élagage des tilleuls, place de la Mairie. Proposition est faite de confier cette tâche à l'entreprise de M. Jérôme PETRONIN de Thillot, qui propose un tarif au plus proche de celui appliqué précédemment par le Chantier des Côtes (50 €).

Le Conseil ne voit pas d'objection à confier cette tâche à M. PETRONIN au tarif de 60,- € par arbre (10 arbres au total).

• Demande de subvention de l'Ecomusée

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par l'Ecomusée d'Hannonville sous les Côtes pour une subvention.

Le Conseil ne voit pas d'objection à soutenir l'Ecomusée pour un montant annuel de 30 €.

• Panneau de signalisation de limitation de vitesse

Monsieur le Maire informe avoir été avisé par le Département sur une incohérence relative à une limitation de vitesse dans la commune. En effet, le panneau de limitation 30 apposé suite à la réalisation du ralentisseur entre en opposition avec celui à 40 apposé sur le panneau d'entrée de la commune. Le panneau 40 sera donc supprimé, la vitesse de la commune passe donc à 50, en dehors des sections limitées à 30 pour cause de ralentisseurs.

• **Entretien annuel du cimetière**

Monsieur le Maire informe que le devis établi par le Chantier des Côtes pour l'entretien annuel de la commune et du cimetière s'élève à 3 778 €, A noter que les 600 € évoqués lors du précédent Conseil ont fait l'objet d'une prise en charge par le Chantier des Côtes.

Le Conseil, à 9 voix pour, décide de confier l'entretien de la commune et du cimetière au Chantier des Côtes.

• **Chemin jouxtant la Rue de Rouillon**

Monsieur le Maire informe qu'en raison du passage régulier d'un engin de chantier, loué par un habitant de Thillot, pour dépôt de gravats, le chemin jouxtant la rue de Rouillon a été particulièrement endommagé et qu'il en a fait part à la personne concernée. Celle-ci s'est engagée à tout remettre en état. Or, à ce jour et malgré une relance verbale, rien n'a été fait.

• **Travaux ancienne école**

Monsieur le Maire informe que les travaux ont démarré.

Toutefois, une question se pose quant à une partie de toiture en amiante.

Deux possibilités pour remédier à ce problème :

- Soit la supprimer, entraînant de ce fait un arrêt des travaux d'environ 3 mois, compte -tenu des risques encourus par les ouvriers.
- Soit la conserver en y apposant une peinture qui empêche la libération des fibres d'amiante par un encapsulage total de ce matériau. Cette solution permet de maintenir l'activité dans les locaux.

Le Conseil à 9 voix pour, adopte la solution « peinture ».

• **Affouage**

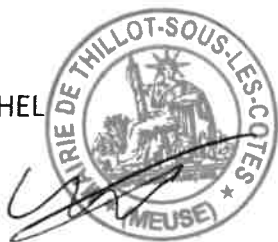
Monsieur le 1^{er} adjoint informe que le martelage du lot 13/14/18 a été effectué. La vente se fera au printemps.

Un programme de déploiement pour régénération de la parcelle est proposé par l'Office National des Forêts au prix de 1 514 €, ainsi que le marquage à la peinture des lots 5 et 10 au prix de 1 726 €.

Le Conseil, à 9 voix pour, ne retient que le programme de déploiement pour régénération de la parcelle.

Le marquage des lots 5 et 10 sera effectué par Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint.

Rémi MICHEL
Maire



Elisabeth SCHMIT

Secrétaire de Séance